

ARRÊTÉ N° 2023_064

DE REDIMENSIONNEMENT DE LA MISSION ÉTUDES ET PILOTAGE DE LA DONNÉE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2019-565 du 13 décembre 2019 relatif à la transformation du pôle pilotage, ressources humaines, diversité en pôle ressources humaines et modernisation ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu le rapport de présentation concernant le bilan et le redimensionnement de la mission études et pilotage de la donnée ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors de la séance du comité technique du 24 novembre 2022 ;

Considérant que la mission études et pilotage de la donnée a été créée lors de création du pôle ressources humaines et modernisation ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'organisation de la mission études et pilotage de la donnée est fixée telle qu'elle figure en annexe.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le